

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.
Comité régional d'ile de France.
Tir à l'arc.
Au CDFAS d'Eaubonne le 25 février 2006

En préambule à cette assemblée générale, Christian DELOBELLE lit un communiqué approuvé par tous les membres du Comité Directeur du Comité Régional. (cf annexe 1)

L'assemblée générale débute à 14 h 30.

Le Président demande une minute de silence pour les archers qui nous ont quitté durant l'année.

Cette assemblée générale a une importance capitale car elle est le point de départ qui permet de discuter du contrat d'objectif avec le Conseil Régional.

Rapport Moral.

Présentation du rapport moral par le secrétaire Patrick LEMESLE :

Voir pièce jointe.

Question :

Pourquoi depuis un an environ aucun compte rendu n'est mis au site de la région, et surtout le compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2005.

Réponse :

Il s'agit d'un défaut de fonctionnement et le nécessaire va être fait sous peu. Les comptes-rendus ont bien été faits mais non relus par les membres du bureau avant validation.

Pour ce qui est du compte rendu de l'A.G.E. les conversations ont été enregistrées et sont totalement remises par écrit. Cet enregistrement est touffu et fait plus de 20 pages. L'assemblée accepte l'intégralité du texte.

Question :

Pourquoi, suite à l'A.G.E. du 10 décembre il n'y a pas le 3^{ème} tour prévu pour le vote sur Chennevières.

Réponse :

Le Président rappelle ce qu'il a écrit à tous les clubs. *À savoir* que le Président du COGETARC a reproché cette réunion extraordinaire et a maintenu sa position, *à savoir* que c'était au Comité Directeur du Comité Régional de prendre la décision du déménagement ou non à Chennevières.

Il est rappelé que le Comité Directeur du Comité Régional a pris sa décision et que ce n'est pas l'objet de la réunion d'aujourd'hui.

Vote sur le rapport moral présenté par le Secrétaire Général :

Sur 965 voix possibles, 394 sont représentées :

Contre :	36 voix.
Abstention :	55 Voix.
Pour :	303 Voix.

Rapport Financier.(joindre au PV les bilan et compte de résultat)

Présentation du Rapport financier par le Trésorier Philippe LETARTRE :

La comptabilité, vérifiée par l'expert comptable, présente des tableaux légèrement modifiés pour faire ressortir les stocks, ce qui n'était pas fait antérieurement.

Un diaporama est présenté donnant les explications nécessaires aux comptes et bilans en possession des participants.

Tableau de progression des licences par catégories

Produits de la saison 2005

Charges de la saison 2005

Tableau prévisionnel des charges 2006

Tableau prévisionnel des produits 2006.

Le bilan dégage un excédent de 167.99 €.

Une somme de 10 800€ est provisionnée pour le départ en retraite en 2006 du cadre technique Michel VICOMTE du Comité Régional.

Le Président précise que nous serons peut-être amenés à réduire certaines actions ou en supprimer, si nous ne recevons pas toutes les subventions que nous espérons.

Il se pourrait que nous arrivions à un déficit en fin d'année.

Il n'y aura aucune subvention pour les championnats de France de la part du conseil régional qui se dérouleront en Ile de France.

Vote sur le rapport financier du Trésorier :

Contre : 7 Voix.

Abstention : 26 Voix.

Pour : 361 Voix.

• Tarif des cotisations régionales :

le Comité Directeur a décidé de ne pas augmenter les cotisations

Vote pour cette décision :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : à l'unanimité.

Election complémentaire au comité directeur.

Il y a eu 4 démissions du Comité Directeur, suite à des mutations en province.

Le Président a reçu 4 candidatures :

Jean Marie LEMERCIER, Président du CD 77.

Maurice PELLEQUER, Président du CD 94.

Christian SIMEONI, qui a repris la Commission Jeunes car Raphaël HODOROABA ne peut plus assurer la responsabilité de cette commission de par son activité professionnelle.

Maryse TAILLEBOIS, présidente de la Compagnie d'arc de Chalmaison.

Il est demandé si quelqu'un est contre les opérations de vote puisqu'il y a 4 postes à pourvoir et 4 candidats. Personne n'étant contre il est procédé au vote.

Il y a, depuis cette semaine un quatrième poste qui s'est libéré suite à la démission de Michel DA-RIN de ce fait il y a 4 places pour 4 candidats. Bien que les statuts prévoient que toute élection concernant des personnes, doit se faire à bulletins secrets, il est demandé à l'assistance si elle accepte que nous les considérions élus puisqu'une seule voix suffit.

La salle n'est pas unanime, nous procédons donc à l'élection à bulletins secrets.

Sur 394 voix possibles, 384 se sont exprimées.

LEMERCIER Jean-Marie. 384 Voix.

PELLEQUER Maurice. 371 Voix.

SIMEONI Christian. 384 Voix.

TAILLEBOIS Maryse. 384 Voix.

Les 4 candidats sont élus.

Prestation de serment des arbitres d'ile de France.

Quatre arbitres ont réussi l'examen :

Mademoiselle : Isabelle LECHAT,

Messieurs : Gille GOUAIS,

Gilbert HAVEL,

Nicolas ROUSSEL.

Election des délégués Ile de France, pour l'assemblée générale de la F.F.T.A.

Des précisions sont données à titre informatif aux membres de l'assemblée sur les propositions qui seront soumises lors de l'assemblée générale de la fédération.

Lors du dernier comité directeur de la Fédération, les membres ont voté pour une augmentation de la licence de l'ordre de 1.5 à 2 euros. Un certain nombre de projets ont été mis en place : structuration des clubs, poussins, emplois dans le tir à l'arc... Le bilan « dépenses, recettes » fait apparaître un déficit compris entre 42 000 et 50 000 euros. En conséquence, le trésorier a demandé que la cotisation soit remise à niveau. Premièrement pour boucher le trou et deuxièmement pour continuer les projets que la Fédération a définis lors de ses élections. La dernière augmentation remonte à 1998. Entre 2004 et 2005 il y a eu une progression du nombre de licenciés qui a donné 180 000 euros de recettes supplémentaires. Le déficit énoncé est pour 2005 et en 2006 il y aura le nouveau logiciel de gestion des compétitions à payer. Toutes les inscriptions D1, D2, finale des DR ont augmenté. C'est une recette supplémentaire.

2 Personnes sont venues s'ajouter aux 11 préalablement inscrites, Gilbert HAVEL et Patrick BOURDIN.

13 Candidats se présentent pour être délégués à l'A.G. de la F.F.T.A. pour 8 postes :

DUFOUR Jean-Claude. 299 Élu.

DELOBELLE Christian.	293	Élu.
FLEURANCE Jean-Yves.	274	Élu.
HEZELY Christian.	259	Élu.
LANGRY Maurice.	257	Élu.
LEMESLE Patrick.	242	Élu.
BERNIN Guy.	232	Élu.
LETARTRE Philippe.	206	Élu.
DEFOOR Marc.	200	
DI MEO Josiane.	200	
LAVIELLE Rodolphe.	174	
HAVEL Gilbert.	142	
BOURDIN Patrick.	123	

Questions diverses :

1 - Calendrier régional : il est en deux temps

Premier temps : DR, championnats régionaux, etc....

Deuxième temps : le calendrier des compétitions sélectives sera ouvert quand toutes les dates régionales seront en place.

Lorsque le calendrier des compétitions régionales sera terminé, il sera distribué et tous les autres concours pourront se placer. Toutes les dates doivent être comblées. Pour le moment nous avons un candidat pour le championnat régional salle de la saison 2006/2007 (Gennevilliers).

Les responsables départementaux ont le document pour les championnats régionaux. Les critères pour prendre une DR ne sont pas encore en place. Pour les dates des concours, tout le monde peut organiser une DR, n'importe quel club peut aller à Chennevières. On fait maintenant deux championnats régionaux salle : jeunes et adultes. Il est difficile de satisfaire tout le monde en ne faisant pas les championnats régionaux salle durant les vacances scolaires.

Pour les changements de date ou annulation de concours il est rappelé que ce n'est pas gratuit. Il y aura la pénalité fédérale mais aussi une pénalité régionale. Si la Fédération applique la pénalité, elle sera appliquée dans son intégralité, c'est-à-dire : 62 euros pour la Fédération et 38 euros pour la région.

Une DR campagne a été créée, elle se déroulera à Viarmes. Une date limite d'inscription a été fixée : le 6 mars mais les places pour les équipes doivent être impérativement gardées.

Une DR jeunes par équipe de club est aussi créée (3 tireurs minimums et 4 maximums par équipe). Une partie a été faite en salle.

La Francilienne jeunes (ex-interdépartementale) a été organisée à Chennevières par le département 94. Les jeunes ont beaucoup apprécié les matches en poules. Cela permet à tout le monde de tirer jusqu'à la fin.

2 - Structuration des clubs :

en Ile de France, le responsable en est Patrick LEMESLE. il y a un responsable par département ; Patrick JEAN (CD75), Eric LEJEUNE (CD77), Jacques MONVOISIN (CD78), Maurice LANGRY (CD91), Bénédicte CARDIN (CD92), Michel VICOMTE (CD93), Alain BOYER (CD94), manque un responsable pour le CD95.

Une réunion a eu lieu avec la Fédération le 18 février. Une réunion de synthèse aura lieu le 28 février à Saint-MAUR. Le document ne sera remis qu'à ceux qui viendront C'est un projet fédéral relié par la région et les départements.

Suite à une enquête, des ateliers se sont mis en place. Il y a une cellule qui existe aux réunions spécifiques qui seront organisées dans chaque département ou par plusieurs départements ensemble. Il y a plus de deux ans de travail pour arriver à ce document. 30 % Des clubs sont visés et l'E.T.R. est partie prenante.

3 - Formation :

Guillaume DUBORPER travaille sur un module pour les initiateurs. Il travaille avec des cadres techniques qui sont issus d'autres ligues que l'Ile de France. Les fiches qui seront réalisées seront à destination des archers et des initiateurs. Ces fiches, selon trois niveaux de compétence, ont pour but de structurer l'entraînement. Ce document sera donné à tous les initiateurs, il y en aura un pour chaque président de club gratuit. Tout le reste sera payant (1 euro). Le prix de revient de ce document est de 2.25 euros et la différence est prise en charge par le Comité Régional.

4 - Cahier des charges des organisateurs :

Deux sont rédigés (Fita et Salle) et les autres sont en cours à partir du cahier des charges de la Fédération. Pour celui de parcours, il sera fait avec des spécialistes de cette discipline. Il sera mis à disposition de chaque organisateur et il faudrait s'adapter en fonction des terrains. Il n'y aura pas de frein pour organiser une compétition.

5 - Stage entraîneur :

nous avons été obligés d'annuler le stage d'avril faute de candidats. Le coût de ce stage a pourtant été diminué de moitié. Il s'effectue sur trois week-ends et un examen. C'est un plus par rapport au stage d'initiateur. Nous essayons de trouver un moyen d'intéresser (pécuniairement) les entraîneurs.

6 - Il n'y aura pas de spécial jeune régional faute d'organisateur. La date initialement prévue est le 2 avril.

7 - À partir du 1^{er} septembre 2006 il y aura une catégorie poussin en salle sur blason de 80 cm à 18 mètres, à condition que le poussin ait un certificat de non contre indication et un 2^{ème} certificat délivré par un médecin agréé par la Fédération. Ces mêmes poussins pourront concourir en 2^{ème} année de licence en ayant un certificat de surclassement délivré par le même médecin, en extérieur sur blason de 122 et 2x20 m. Les médecins du sport ne peuvent plus délivrer un double surclassement. Par exemple un cadet désirant se surclasser en senior est obligé d'aller voir le médecin agréé par la Fédération. Pour le moment il n'y a que le docteur GUZMANN pour l'Ile de France mais certains départements ont déjà effectué une approche pour faire agréer un médecin.

8 - Il y aura des changements de règlement au 1^{er} avril. Il faut consulter le site de la Fédération.

9 - En ce qui concerne la tenue mentionnée sur les mandats, la formule « tenue souhaitée » pose un dilemme, il est vivement recommandé de retirer cette phrase par contre si l'organisateur veut une tenue stricte pour son concours, il doit porter la mention « tenue blanche ou de club obligatoire ». Sur son mandat. Une précision est apportée sur les tenues de clubs, c'est-à-dire, la tenue d'équipe et la tenue individuelle. Pour les équipes : un club peut avoir plusieurs équipes et a le droit de définir une tenue par type d'équipe, de ce fait tous les membres d'une équipe de même type doivent porter la même tenue lors des concours par équipes de clubs. Pour ce qui est des tenues individuelles de clubs, il n'y a pas de procédure de dépôt de tenue, donc les archers peuvent avoir des tenues différentes pourvu qu'ils arborent le logo du club auquel ils appartiennent et dans ce cas, ils ne peuvent pas porter de jean's autre que blanc mais tout autre pantalon est autorisé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée générale à 18 h 30.

Le Secrétaire.

Patrick LEMESLE.

Le Président.

Christian HEZELY.

Annexe 1 : document lu en début d'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs, chers Amis archers,

En préambule à cette Assemblée Générale, les membres du Comité Directeur du Comité Régional tiennent à vous lire un communiqué qui a reçu l'assentiment de tous.

Cette mise au point nous a paru nécessaire au regard des derniers événements et des différents échanges manuscrits et oraux qui ont suivi certaines décisions que nous avons été amenées à prendre en tant que responsables élus.

Voici le texte de ce communiqué :

« Mesdames, Messieurs les Capitaines, Présidents et représentants de clubs et compagnies de la Région Ile de France,

Le Comité Directeur que vous avez élu en 2004 et qui vous représente depuis cette date est composé de bénévoles dont la seule volonté est de faire avancer le tir à l'arc en général et dans notre région en particulier.

Force est de constater que depuis cette élection nous n'évoluons pas dans les meilleures conditions et qu'il n'est pas toujours facile de gérer sereinement notre mandat.

En effet, lors de la première Assemblée Générale Ordinaire de 2005, consécutive à notre élection, les comptes présentés qui, bien que n'étant pas exempts de tout reproche sur la forme, mais étaient parfaitement irréprochables sur le fond, ont fait l'objet d'un vote négatif d'une partie très ciblée de nos adhérents. Cette position bien que ne pouvant faire l'objet d'aucun reproche sur la forme, nous a cependant paru relever plus du règlement de compte personnel que d'une réelle censure de la gestion financière de notre Comité.

Ce vote aurait même pu être mal interprété auprès des organismes supérieurs et amener des difficultés dans nos relations avec nos interlocuteurs privilégiés ce qui aurait été néfaste à l'ensemble de notre population d'archers franciliens.

Pourtant les efforts réalisés par les membres du bureau et notamment par notre Président pour obtenir des montants de subvention jamais atteints auparavant auraient dû être plébiscités et non pas faire l'objet d'un tel accueil.

Le deuxième point sensible que nous avons eu à traiter est bien entendu le Centre de Chennevières.

Depuis que nous avons hérité au début de notre mandat de la lourde tâche de réflexion sur le Centre de Chennevières, nous pouvons bien vous avouer qu'il a suscité des longues heures de débats, provoqué bien des nuits blanches et que certains y ont même laissé une partie de leur santé.

Le Comité Directeur dans son ensemble reconnaît la réussite dans la construction de ce Centre même si quelques imperfections inhérentes à ce genre de construction ont pu être constatées ici ou là.

Nous avons dans un premier temps accepté d'entrer dans le COGETARC (Comité de Gestion du Centre). Cette décision qui n'avait pas rencontrée, à l'époque, l'unanimité parmi les élus avait cependant été prise pour honorer les engagements évoqués par les équipes précédentes. On peut d'ailleurs noter que ces engagements qui avaient pu être donnés à l'époque n'étaient que des accords de principe, aucunement basés sur des documents écrits reprenant la manière dont serait géré ce Centre et la place réduite qui y serait faite au Comité Régional. De même, aucun document financier sérieux n'avait pu être présenté laissant planer tous les doutes possibles sur l'équilibre financier de celui-ci.

Nos représentants dans le COGETARC n'ont pris connaissance des divers documents relatifs à sa gestion et notamment des différents bilans financiers prévisionnels qu'au cours du second semestre 2005 et ont aussitôt fait remonter ces informations auprès de l'ensemble du Comité Directeur.

C'est alors que de nombreuses interrogations sont apparues sur cette gestion et notamment sur l'équilibre financier et le rôle que devait y tenir notre Comité.

Conscient que notre mandat n'est que de quatre ans et que l'engagement concernant ce Centre risquait d'avoir des effets sur une durée plus importante, nous avons estimé qu'il était de notre devoir de demander l'avis des clubs afin de ne pas mettre nos successeurs dans l'embarras.

Nous avons alors élaboré quatre propositions qui seraient soumises au vote.

Entre les deux extrêmes, nous avons établi des propositions intermédiaires qui à notre grande surprise ont été rejetées au 1^{er} tour.

A l'issue du 2^{ème} tour une parfaite égalité s'est établie entre les deux positions extrêmes.

Devant cet état de fait et au grand désespoir de certains « jusqu'au boutistes », une solution d'attente a été proposée par certains membres du Comité Directeur afin de réfléchir au calme à une solution acceptable par tous.

L'Assemblée Générale du COGETARC qui s'est tenue courant janvier n'a malheureusement pas permis de déboucher sur un compromis.

Le Comité Directeur de la Ligue, qui s'est tenu le 6 février 2006, appelé à se prononcer sur le sujet, a alors pris les décisions suivantes :

- Installer le siège du Comité Régional à Chennevières : refus à l'unanimité des 13 présents
- Rester membre du COGETARC : 4 voix pour 2 abstentions 7 voix contre
- Comité Régional utilisateur du Centre : oui à l'unanimité des 13 présents

Ce vote mérite quelques explications :

Le siège social à Chennevières :

Le refus d'établir le siège social aujourd'hui à Chennevières s'explique de la manière suivante :

- Même si le loyer proposé est inférieur à celui payé actuellement à Saint-Maur, le fait de déménager aujourd'hui reviendrait à payer deux loyers jusqu'à la date d'expiration du bail de Saint-Maur.
- Le fait de ne pas avoir de bail à Chennevières nous place dans une situation de précarité peu concevable pour un Comité Régional et fait perdre à celui-ci toute notion d'indépendance indispensable à une bonne gestion Régionale.

Le COGETARC :

Les 3 postes proposés au Comité Régional au sein du COGETARC ne représentent que 30 % des votes au sein de celui-ci alors que l'apport financier serait nettement supérieur à ce pourcentage.

Dans ces conditions, cela signifie que, en aucune façon, la Région n'aura son mot à dire dans la gestion du Centre à partir du moment où elle fera des propositions contraires aux idées des autres participants (CD94 et Fédération).

Tant que cette proportion sera gardée, il n'y a aucune raison pour que la Région s'engage dans une structure où elle sera systématiquement minoritaire.

L'utilisation du Centre :

Le Comité reconnaît que le centre de Chennevières peut être un outil de travail intéressant pour la Région, comme il peut en exister dans d'autres communes franciliennes et offre l'avantage d'une disponibilité permanente.

Il s'est donc prononcé à l'unanimité pour être utilisateur du Centre et assurer le développement de celui-ci en y proposant des formations régionales, des compétitions, des entraînements ou stages compatibles avec la population concernée. Il espère que des infrastructures d'accueil pourront être mises à disposition afin que les stages pour les jeunes qui sont actuellement effectués ailleurs puissent intégrer ce centre à terme.

Il participera financièrement comme tout autre usager à l'utilisation du centre et assurera ainsi une source de revenu appréciable pour celui-ci.

Les membres du Comité Directeur tenaient à vous apporter ces précisions afin de justifier leur position actuelle qui n'a pas été prise sur un coup de tête mais mûrement réfléchi de manière à ce que chacun puisse y trouver son intérêt dans l'état actuel des choses et sans pour autant fermer la porte à toute discussion constructive future.

C'est pourquoi nous vous demandons à tous présents aujourd'hui de ne pas détruire ce que vous avez construit il y a deux ans en élisant vos représentants au Comité Directeur de la Ligue.

Les votes que vous allez effectuer au cours de cette Assemblée qui concernent le rapport moral et le rapport financier notamment doivent être le reflet de la perception que vous avez de l'investissement de vos représentants dans la Gestion du Comité Régional et non pas de l'humeur du moment ou d'un sentiment personnel guidé par des contrariétés passagères.

Nous sommes conscients que toutes ces péripéties peuvent paraître à certains puérides mais sachez que tous au sein du Comité apportons toute notre bonne volonté et notre investissement pour que ce sport que nous aimons puisse poursuivre son développement dans notre Région.

Nous vous remercions de votre confiance, tout comme nous remercions ceux qui bénévoles ou non participent chaque jour au développement du tir à l'arc en Ile de France.

Nous espérons conserver votre soutien et ferons tout notre possible pour que les tensions actuelles puissent s'apaiser rapidement afin que nous puissions continuer à œuvrer sereinement pour le bien être de tous et du tir à l'arc en Ile de France.»

Le Comité Directeur du C.R. IdF de tir à l'arc